

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 07 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, vendredi 07 octobre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par convocations faites le 30 septembre 2022, se sont réunis en séance **ordinaire** à la Mairie sous la présidence de Monsieur David MONNIER, Maire des CORVÉES-LES-YYS.

Étaient présents : MM. MONNIER David, LE DORLOT Patrick, Edouard MICHEL (pouvoir Joël BOURNISIEN), Jérôme BETOULLE, MMES CLAY Monique, Nadine NANTEUIL (pouvoir Sophie Muller).

Était absents excusés : FOSSEPREZ Emilie, LEKEUX Clément

Secrétaire de séance : M. MICHEL Edouard

DÉLIBÉRATION n°2022-28 – reversement de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire communique une délibération de la CDC Terres de Perche à propos du reversement de la taxe d'aménagement. Cette délibération rappelle que seules les communes qui possèdent une Zone d'intercommunalité (La Loupe, Thiron-Gardais et Champrond en gâtine) reverseront en partie leur taxe d'aménagement et pour les seules constructions implantées sur ces zones.

La CDC Terres de Perche propose, aux Conseils Municipaux des autres communes, de prendre une délibération concordante.

M. Le Maire demande donc de délibérer sur la concordance avec la délibération de la CDC Terres de Perche

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le contenu de la délibération de la CDC Terres de Perche.

Membres en exercice : 10

Membres présents : 6

Membres votants : 8

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 11 octobre 2022 et la publication le 12 octobre 2022
Le Maire, D. MONNIER

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le 11 octobre 2022
Le Maire, D. MONNIER